



# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Dégraissage tout usage HydroForce® - 946 mL</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Code de produit</b>	No. 74407 (Item# 1006258)	
<b>Usage recommandé</b>	Dégraissage d'usage général	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabriqués ou vendus par:</b>		
<b>Nom de la société</b>	CRC Canada Co.	
<b>Adresse</b>	83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37 Toronto, ON M9W 5X6 Canada	
<b>Téléphone</b>		
<b>Information générale</b>	416-847-7750	
<b>Urgence 24 heures (CHEMTREC)</b>	800-424-9300 (Canada)	
<b>Site Web</b>	www.crc-canada.ca	
<b>Courriel</b>	Support.CA@crcindustries.com	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 3
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Se laver soigneusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.	
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.	

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
de l'eau		7732-18-5	80 - 100
C9-11 alcools ethoxylated		68439-46-3	3 - 7
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL		34590-94-8	1 - 5
quaternary coco alkylamine ethoxylate		61791-10-4	1 - 5

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m <sup>3</sup>
		150 ppm
	TWA	606 mg/m <sup>3</sup> 100 ppm

#### Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm
	TWA	100 ppm

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3
		150 ppm
	TWA	606 mg/m3 100 ppm

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	15 minutes	150 ppm
	8 heures	100 ppm

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Porter des gants de protection en: Nitrile. Caoutchouc.

**Autre**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

**Dangers thermiques**

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

## Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Mauve.

Odeur Plaisante.

Seuil olfactif Non disponible.

pH 10.2

Point de fusion et point de congélation -80 °C (-112 °F) estimation

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition 100 °C (212 °F) estimation

Point d'éclair Aucune.

Taux d'évaporation Lent.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 1.1 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 14 % estimation

Tension de vapeur 20 hPa estimation

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative 1.04

### Solubilité

Solubilité (eau) soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation 150 °C (302 °F) estimation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Pourcentage de matières volatiles 87.7 % estimation

---

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Vapeurs et fumée d'hydrocarbure. Aldéhydes. Acrolein.

---

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive.

<b>Contact avec la peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Inconnu(e).

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
C9-11 alcools ethoxylated (CAS 68439-46-3)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	5000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	1378 mg/kg
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	9.5 g/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5.35 g/kg
quaternary coco alkylamine ethoxylate (CAS 61791-10-4)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	580 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
C9-11 alcools ethoxylated (CAS 68439-46-3)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Crustacés	CE50 Daphnia	1 - 10 mg/l, 48 heures

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Poisson	CL50	Poisson
quaternary coco alkylamine ethoxylate (CAS 61791-10-4)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50	Famille des truites (Salmonidés)
		24 mg/l, 96 heures
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.	
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.	
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).	

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

### 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
<b>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</b>	
Non réglementé.	
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	
Non inscrit.	
<b>Gaz à effet de serre</b>	
Non inscrit.	
<b>Règlements sur les précurseurs</b>	
Non réglementé.	
<b>Règlements internationaux</b>	
<b>Convention de Stockholm</b>	
Sans objet.	
<b>Convention de Rotterdam</b>	
Sans objet.	
<b>Protocole de Kyoto</b>	
Sans objet.	
<b>Protocole de Montréal</b>	
Sans objet.	
<b>Convention de Bâle</b>	
Sans objet.	

## Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taiïwan	Inventaire des substances chimiques de Taiïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

---

## 16. Autres informations

**Date de publication** 10-Octobre-2019

**Version n°** 01

**Autres informations** CRC # 436I/1002422

**Avis de non-responsabilité** L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..

**Informations relatives à la révision** Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.